

Conseil d'Administration  
Séance du 13 novembre 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD	X		
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		X	
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH		X	
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD

*Directrice du CIAS Grand Lac*

Muriel BORRELY-DUBINI

*Assistante de Direction du CIAS Grand Lac*

Olivier VERDENAL

*Directeur financier*

Aurore FRAISSE

*Chargée de mission budgétaire CIAS*

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 07.11.2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 13 novembre 2025 a été transmis le 7 novembre 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 13 novembre 2025

Le President,  
Renaud BERETTI

La Secrétaire de Séance,  
Colette PIGNIER



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20251113-DELIB203-DE

Date de réception préfecture : 14/11/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, Centre Intercommunal d'Action Sociale, devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2025

Exécutoire le : 14 NOV. 2025

Publiée/Notifiée le : 14 NOV. 2025

Visée le : 14 NOV. 2025

### FINANCES

#### Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses du Service de soins infirmiers à domicile - Décision modificative n°2

Monsieur le Président indique que les résultats anticipés pour l'exercice 2025 nécessitent une modification des ouvertures de crédits budgétaires.

Il indique que des dépenses supplémentaires interviennent sur des postes suivants :

- Cotisation assurance statutaire.
- Formation des agents (mise à jour AFGSU)
- Analyse de la pratique (session exceptionnelle en raison d'une situation complexe au domicile)
- Titres annulés sur exercice antérieur (indu CPAM)
- Amortissement des immobilisations corporelles

Ces dépenses sont compensées par l'augmentation attendue sur une baisse des charges de personnel en lien notamment avec un absentéisme inférieur à celui prévu au budget.

Il propose la décision modificative suivante :

#### Section de fonctionnement :

DEPENSES	
64111 – Rémunération principale	-20 000.00 €
<b>TOTAL GROUPE 2</b>	<b>-20 000.00 €</b>
61681 – Assurance maladie, maternité et accident du travail	+2 000.00 €
6184 – Concours divers (cotisations...)	+2 000.00 €
6188 – Autres frais divers	+1 000.00 €
673 – Titres annulés sur exercice antérieur	+13 000.00 €
68112 – Dotations aux amortissements – immobilisations corporelles	+2 000.00 €
<b>TOTAL GROUPE 3</b>	<b>+20 000.00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00 €</b>

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président pour agir en ce sens.

Aix-les-Bains, le 13 novembre 2025

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de Séance  
Colette PIGNIER

Accusé de réception en préfecture  
103-2025092025-00001-DELIB2025-DE  
Date de réception/mission : 14/11/2025  
Date de réception préfecture : 14/11/2025

• Conseillers en exercice : 25
• Présents : 19
• Présents et représentés : 17
• Votants : 17
• Pour : 17
• Contre : 0
• Abstentions : 0
• Blancs : 0

## Acte à classer

### DELIB210

1

2

3

4

En préparation

En attente retour  
Préfecture

&gt; AR reçu &lt;

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-11-14T09-18-47.03 ( MI265256745 )

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20251113-DELIB210-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Etat prévisionnel de recettes et de dépenses du service de soins infirmiers à domicile - Décision modificative n.2 -

Date de décision : 13/11/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Décisions budgétaires  
7.1.4. Décisions modificatives

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [8 DELIB\\_DM 2 SSIAD.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

Conseil\_2025-11-13\_Page\_de\_garde.PDF Type PJ : 99\_DE - Délibération

 [Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/11/25 à 09:18

Par BORRELY DUBINI Muriel

Transmis

Date 14/11/25 à 09:18

Par BORRELY DUBINI Muriel

Accusé de réception

Date 14/11/25 à 09:23